

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JUIN 2024**

Délibération n°08/2024

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Membres en exercice : 40

Membres présents : 16

Membres représentés : 12

Vu l'avis du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie du 25 avril 2024 ;

Vu l'avis du conseil de la Faculté de Santé du 30 mai 2024 ;

Vu l'avis du conseil de la Faculté des Lettres du 14 juin 2024 ;

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE APPROUVENT À L'UNANIMITÉ (28 VOTANTS)
LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2024-2025 TELLES QU'ANNEXÉES;**

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation,



Stéphanie BONNEAU
Vice-présidente de la Commission de la Formation
et de la vie universitaire

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 20 JUIN 2024

AVIS SUR LES MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Conformément à l'article L613-1 du code de l'éducation, les modalités de contrôles des connaissances sont arrêtées par le chef d'établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences constitutives du diplôme.

Par ailleurs, selon l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014, lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.

Concernant les modalités de contrôles des connaissances 2024-2025, comme en 2023/2024, les ajouts suivants s'appliquent à l'ensemble des formations :

Plagiat, IA et fraude

L'ensemble des documents produits dans le cadre d'une évaluation doit être l'œuvre personnelle de l'étudiant, de l'étudiante ou du groupe évalué. Lorsque le recours à l'intelligence artificielle (IA) n'est pas explicitement autorisé, il est refusé. Lorsque l'IA est autorisée, il convient de mentionner la source. Le plagiat est l'action « d'emprunter à d'autres auteurs des passages de leur œuvre, en les donnant pour siens ». De même, utiliser l'IA afin de produire des résultats en les donnant pour siens sans y être autorisé, ou l'utiliser en y étant autorisé, mais sans mentionner la source, sera considéré comme relevant du plagiat.

En pratique, toute recopie de tout ou partie d'un document sans définir les emprunts par des guillemets ; toute appropriation d'une œuvre textuelle, musicale, photographique ou autre sans mention de sa source, est un plagiat. Le plagiat, qui est une forme de contrefaçon, constitue un délit. A ce titre, il engage la responsabilité pénale de son auteur qui est passible des sanctions définies dans le Code de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d'une évaluation, le plagiat est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire. Toute fraude sera soumise aux dispositions des articles R811-10 à R811-42 du code de l'éducation, relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Examens en distanciel en cas de situations exceptionnelles

L'organisation des examens à distance ne peut avoir lieu que si les MCC le prévoient et dans le respect des conditions législatives en vigueur¹.

¹ Selon les dispositions fixées au décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur : la validation des enseignements contrôlée par des épreuves organisées à distance sous forme numérique, doit être garantie par : 1° La vérification que le candidat

En cas de situation exceptionnelle ayant empêché la tenue de l'examen dans les conditions prévues, des adaptations des modalités d'évaluation peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, et peuvent prévoir d'être réalisées de manière dématérialisée. Sauf dispositions plus favorables, ces modalités sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen au moins 7 jours avant le début des épreuves.

L'avis de la CVFU est sollicité sur l'adoption de ces mises à jour ainsi que celles introduites dans les documents joints.

dispose des moyens techniques lui permettant le passage effectif des épreuves ; 2° La vérification de l'identité du candidat ; 3° La surveillance de l'épreuve et le respect des règles applicables aux examens.

CONSEIL DE FACULTÉ DE SANTE

INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS DES MCC DES MASTERS SANTE ET SANTE PUBLIQUE (2024-2025)

Introduction :

Dans le cadre de la révision régulière des MCC du Diplôme Master mention Santé et du Diplôme de master mention Santé Publique.

Résumé :

Il est introduit pour l'année universitaire 2024-2025 de nouvelles dispositions concernant :

L'application de la nouvelle maquette du Master 2 "B2PRS" Biologie Physiologie Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil;

Il est inséré dans les dispositions communes des nouveaux articles sur « le contrat pédagogique » ; « la demande de dispense » ; « les modalités d'examens de la session de rattrapage » ; « le redoublement » et « le dispositif d'étalement des études ».

TITRE I: Organisation général

Article 1 – Inscriptions administratives et pédagogiques

Ajout dans le contrat pédagogique :

- « Tout aménagement d'étude sollicité par l'étudiant justifiant d'une situation particulière le concernant »
- « La liste des UE dispensées par validation d'acquis »

Le contrat pédagogique mentionnant le choix des UE optionnelles doit être effectué au plus tard avant le début des cours optionnels.

Les étudiants désirant faire valoir leurs acquis antérieurs doivent effectuées la demande accompagnée des justificatifs au plus tard 15 jours après le début des cours.

En cas d'acceptation, la dispense d'UE sera précisée dans le contrat pédagogique.

Le contrat pédagogique reste valable en cas de redoublement ou d'étalement sur 2 ans sauf modification des UE sur les MCC.

Le contrat pédagogique doit être finalisé au mieux un mois après le début des cours et au plus tard avant le début des cours optionnels.

TITRE II: Validation des unités d'enseignement (UE)

Article 2 – Validation des UE

L'épreuve de rattrapage pourra être organisée sous la forme d'un oral, d'un examen écrit ou d'un devoir à rendre selon la préférence de l'Enseignant responsable.

TITRE III: Validation des parcours et progression dans le cursus

Article 4 – Validation des semestres

Une absence à une épreuve sera affectée de la note 0. La compensation n'est pas possible pour les Ues dont la nature du contrôle est un examen terminal

Article 5 – Compensation semestrielle

La compensation entre les notes du semestre 3 est possible si les notes sont au-dessus de la note plancher pour les parcours qui en prévoient une.

Une seconde session sera nécessaire, pour toute note inférieure à la note plancher ou bien si la moyenne après compensation n'atteint pas 10/20, dans ce cas toutes les notes inférieures à 10/20 sont à repasser. Il n'y a pas de compensation possible entre les deux semestres.

Article 6 – Redoublement

Un seul redoublement est autorisé sur tout le cursus de formation (en 1ère année ou 2ème année de master).

Article 7- Dispositif d'étalement des études

La demande d'étalement des études sur 2 ans est déterminée après concertation et justification du statut particulier auprès du responsable de parcours avant que le semestre ne commence. Toute demande tardive sera rejetée.

Le contrat pédagogique doit préciser les UEs qui seront à suivre en 1ère année et lors de la 2ème année, 1 seul contrat initial est donc valable pour les 2 années d'étalement.

L'étudiant doit se présenter à la session d'examen en session initiale conformément à l'année mentionnée dans le contrat pédagogique. La session de rattrapage est également uniquement possible l'année où l'UE est programmée dans le contrat pédagogique.

Le jury ne délibère pas tant que l'étudiant n'a pas présenté toutes les épreuves obligatoires.

Le dispositif de conservation des notes ne peut pas commencer tant que le dispositif de l'étalement sur plusieurs années est en cours (il faut attendre la « décision finale » du jury pour mettre en place un dispositif de conservation des notes et ou compensation, à la fin de la 2ème année d'étalement).

Modalités de Contrôle des Connaissances

Parcours de Master Sciences, Technologies, Santé

Année universitaire 2024-2025

SYNTHESE DES MODIFICATIONS

Modifications portant sur les UEs

- **M1 Santé Tronc commun**

L'intitulé de l'UE « Bio statistiques appliquées à la recherche clinique » est remplacé par « Biostatistiques »

L'intitulé de l'UE « Méthodologie rédactionnelle et bibliographie » est remplacé par « Recherche documentaire et bibliographie » ; Le contrôle continu pour cette UE est remplacé par un examen terminal

L'intitulé de l'UE « Ethologie fondamentale » est remplacé par « Ethologie Animale et Humaine »

L'intitulé de l'UE « Management » est remplacé par « Initiation à la recherche en sciences de gestion »

- **M1 et M2 Santé Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire (CECAC)**

La présence aux TD et séminaires est obligatoire

- **M2 Santé Parcours maladies chroniques et handicap (MCH)**

Thématique Recherche en Réadaptation (RR)

Ajout d'une UE optionnelle au semestre 3 « Physio-Physiopathologie respiratoire »
(2 à choisir parmi 5 proposées au lieu de 4 UEs)

Thématique Éducation Thérapeutique du patient (ETP)

Suppression de l'UE Méthodologie aspects pratiques : projet de stage de 3 ECTS

Répartition de ces 3 ECTS sur les 3 UEs déjà existantes suivantes :

Conception et évaluation d'un programme d'ETP 6 ECTS au lieu de 5 ECTS

Coordination de programmes d'ETP 5 ECTS au lieu de 4 ECTS

Analyse de l'activité 4 ECTS au lieu de 3 ECTS

Ajout d'une UE obligatoire « Intégrité scientifique de 2 ECTS » au semestre 4 pour les 3 thématiques (Thématique Recherche en Réadaptation (RR), Coordination du Parcours de Soins (CPS) et Thématique Éducation Thérapeutique du patient (ETP))

Modification du nombre ECTS au semestre 4 pour ces 3 thématiques :

Mémoire Recherche 14 ECTS au lieu de 15 ECTS

Soutenance du mémoire 14 ECTS au lieu de 15 ECTS

- **M2 Santé Parcours : Recherche clinique et pharmacovigilance (RC&P)**

Thématique: Recherche (standard)

Ajout de 2 UEs obligatoires (l'une ou l'autre au choix) au semestre 3 :

- Évaluations en condition d'utilisation usuelle : produits de santé, prise en charge thérapeutique, maladies chroniques de 3 ECTS;
- Évaluations de la prise en charge thérapeutique en soins courant de 6 ECTS

Suppression de l'UE obligatoire au semestre 3 « Comment valoriser la recherche et s'intégrer au sein des entreprises de santé » de 6 ECTS

L'UE obligatoire au semestre 3 « Valorisation de la recherche, de l'innovation au marché » de 3 ECTS devient une UE optionnelle

Suppression de l'UE optionnelle au semestre 3 « Pharmacovigilance, vigilance et gestion du risque dans les essais » de 6 ECTS

Thématique: Professionnelle (CFA LEEM apprentissage)

Ajout d'une UE optionnelle au semestre 3 « Evaluations en condition d'utilisation usuelle : produits de santé, prise en charge thérapeutique, maladies chroniques » de 3 ECTS (1 à choisir parmi 4 proposées au lieu de 3 UEs)

Il est intégré dans le programme d'enseignement, comme un apprentissage utile et important, de participer à congrès ou séminaire européen lié aux différentes thématiques du master. Cette participation est organisée par le master en lien avec le CFA LEEM apprentissage et pour lequel un travail de groupe est demandé aux étudiants.

- **M2 Santé Parcours : Expertise en gérontologie (EG)**

Thématique Formation Recherche

Au semestre 3 choisir 9 UEs obligatoires au lieu de 8 et 1 UE optionnelle à choisir au lieu de 2.

L'UE obligatoire au semestre 3 « Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité » devient une UE optionnelle

Ajout de l'UE obligatoire au semestre 3 « E-santé en gérontologie » de 3 ECTS

Ajout de l'UE obligatoire au semestre 3 « Politiques en faveur des personnes âgées » de 3 ECTS

L'UE optionnelle au semestre 3 « Télésanté, régulation d'appels et télé-monitoring appliqué à la gérontologie » de 3 ECTS est supprimée

Thématique Habitat et aménagement de l'espace pour les personnes âgées

Ajout d'une UE obligatoire au semestre 3 « Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU) » de 3 ECTS

Au semestre 3 choisir 9 UEs obligatoires au lieu de 8

L'intitulé de l'UE « Télésanté, régulation d'appels et télé-monitoring appliqué à la gérontologie » est « remplacé par E-santé en gérontologie »

Au semestre 3 choisir 1 UE optionnelle au lieu de 2 parmi les 11 proposées

Thématique Encadrement de structures médico-sociales

Ajout d'une UE obligatoire au semestre 3 « Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie » de 3 ECTS

Au semestre 3 choisir 9 UEs obligatoires au lieu de 8

L'intitulé de l'UE « Télésanté, régulation d'appels et télé-monitoring appliqué à la gérontologie » est remplacé par « E-santé en gérontologie »

Au semestre 3 choisir 1 UE optionnelle au lieu de 2 parmi les 11 proposées

Suppression de la Thématique Expertise clinique en soins gérontologiques

Thématique Médecine gériatrique

L'intitulé de l'UE « Télésanté, régulation d'appels et télé-monitoring appliqué à la gérontologie » est « remplacé par E-santé en gérontologie »

- **M2 Santé Parcours : Risques sanitaires, radionucléaires, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC-E)**

Les coefficients attribués à chaque épreuve (contrôle continu et contrôle terminal) pour les 3 UEs obligatoires du semestre 3 « gestion du risque radio-nucléaire »; « gestion du risque biologique » et « gestion du risque chimique explosif »; sont respectivement : contrôle continu : coefficient 1, contrôle terminal : coefficient 2 ;

Précision pour l'UE Anglais : épreuve initiale de compétences orales et écrites (coefficient 1) déterminant la nécessité d'un accompagnement e-learning pendant l'année ; avant l'examen final, les candidats passent le test du e-learning en ligne (coefficient 1 ; note de 20/20 pour ceux dont le niveau ne requiert pas de e-learning). L'examen terminal est un oral de coefficient 2 (présentation en anglais du sujet de master suivie de questions).

Modifications de 4 intitulés d'Ues

L'intitulé « Gestion du risque chimique » est remplacé par « Gestion du risque chimique et explosif (C-E) »

L'intitulé « Communication et gestion psychologique de crise » est remplacé par :
« Communication de crise et impact psychologique lors des accidents NRBC »

L'intitulé « Géostratégie et géopolitique des menaces émergentes. Conflits armés » est remplacé par « Enjeux géopolitiques et géostratégiques »

L'intitulé « Organisation de la défense sanitaire » est remplacé par « défense sanitaire »

- **M1 mention Santé publique (tronc commun)**

L'intitulé « Bibliographie » est remplacé par « Recherche documentaire et bibliographie »

L'intitulé « Initiation aux logiciels R, SAS" est remplacé par "Initiation aux logiciels R"

Modification de la nature du contrôle de 2 UEs :

Initialement un contrôle continu, l'UE « Problématiques de santé publique » devient un contrôle combiné « Examen Terminal et Contrôle continu » ;

Initialement un examen terminal, l'UE « Méthodes en évaluation économique et information médicale » devient un contrôle combiné « Examen Terminal et Contrôle continu ».

Le coefficient du contrôle continu et de l'examen terminal est désormais le même pour l'UE « Lecture et critiques des articles médicaux

- **M2 Santé publique : Parcours: Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIFE)**

Suppression de l'UE optionnelle « Analyse médico-économique »

Ajout d'une nouvelle UE optionnelle « Multinational pharmacoepidemiologic studies: an overview of EU administrative health databases »

Enseignement en partie en visioconférence

UE intégralement en anglais

En partenariat avec les universités partenaires de l'alliance 4EU+ : Charles de Prague (République Tchèque), d'Heidelberg (Allemagne), de Genève (Suisse), de Varsovie (Pologne), de Milan (Italie) et de Copenhague (Danemark).

- **M2 Santé publique : Parcours Informatique biomédicale (Infomed)**

Suppression de l'UE « Représentations des connaissances, construction d'ontologies et aide à la décision » de 6 ECTS

Ajout de l'UE « Systèmes d'Aide à la Décision et Ingénierie des Connaissances » de 6 ECTS

Modalités de Contrôle des Connaissances

Parcours de Master Sciences, Technologies, Santé

Année universitaire 2024-2025

La Faculté de Santé Sorbonne Université a soumis au conseil de faculté du 30 mai 2024, pour approbation, les modifications apportées aux contrôles des connaissances relatives aux études du Master santé et santé publique pour l'année universitaire 2024-2025.

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'avis du Conseil de la Faculté de Santé du 30 mai 2024 ;
- Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 juin 2024.

SOMMAIRE

PREAMBULE	12
TITRE I: Organisation général	12
Article 1 – Inscriptions administratives et pédagogiques.....	12
TITRE II: Validation des unités d'enseignement (UE)	13
Article 2 – Validation des UE.....	13
Article 3 – Plagiat	14
TITRE III: Validation des parcours et progression dans le cursus	14
Article 4 – Validation des semestres.....	14
Article 5 – Compensation semestrielle	14
Article 6 – Redoublement	15
Article 7- Dispositif d'étalement des études.....	16
TITRE IV: Délivrance des Diplômes	16
Article 8 – Diplôme de master	16
TITRE V : Les enseignements	17
MASTER mention Santé	17
MASTER <i>mention Santé publique</i>	31

PREAMBULE

Pour obtenir son diplôme de master, l'étudiant(e) suit un parcours de formation constitué d'un ensemble cohérent d'unités d'enseignement (UE). Ce parcours est réparti en quatre semestres pédagogiques (S1, S2, S3 et S4).

Chaque semestre pédagogique correspond à 30 crédits. 4 Semestres de 30 crédits soit 120 crédits au total sont nécessaires pour valider un Master.

TITRE I: Organisation général

Article 1 – Inscriptions administratives et pédagogiques

L'étudiant(e) s'inscrit administrativement pendant les périodes d'inscription arrêtées par le Président de Sorbonne Université dans le cursus de Master pour une année universitaire.

L'année universitaire est organisée en deux périodes, selon le calendrier universitaire de l'année adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. À chaque période de l'année universitaire, l'étudiant(e) doit s'inscrire pédagogiquement auprès du département de formation de la mention de diplôme qu'il (elle) veut obtenir.

Lors de son inscription pédagogique, en concertation avec le département de formation dont il (elle) dépend, l'étudiant(e) définit son contrat pédagogique, c'est-à-dire :

- Les UE constitutives du (des) semestre(s) pédagogique(s) de son parcours de formation et sur lesquelles portera la compensation (30 crédits).
- Les UE dont il (elle) suivra les enseignements durant la période.
- Tout aménagement d'étude sollicité par l'étudiant justifiant d'une situation particulière le concernant
- La liste des UE dispensées par validation d'acquis

L'étudiant(e) peut suivre les enseignements des UE constitutives de ce semestre sur une ou plusieurs périodes. La compensation sera éventuellement appliquée à la fin de ces périodes, mais ne pourra s'appliquer que lorsqu'il (elle) aura complété à 30 crédits son semestre.

Le contrat mentionnant le choix des UEs optionnelles doit être effectué au plus tard avant le début des cours optionnels.

Les étudiants désirant faire valoir leurs acquis antérieurs doivent effectuées leur demande de dispense accompagnée des justificatifs au plus tard 15 jours après le début des cours.

En cas d'acceptation, la dispense d'UE sera précisée dans le contrat pédagogique.

Le contrat pédagogique reste valable en cas de redoublement ou d'étalement sur 2 ans sauf modification des UEs sur les MCC.

Le contrat pédagogique doit être finalisé au mieux un mois avant le début des cours et au plus tard avant le début des cours optionnels.

TITRE II: Validation des unités d'enseignement (UE)

Article 2 – Validation des UE

Une UE est validée :

- 1) si la moyenne de l'ensemble des notes de l'évaluation des connaissances de cette UE affectées de leurs coefficients respectifs est supérieure ou égale à 10 sur 20. L'UE est alors réputée acquise.
- 2) après décision de la commission de compensation semestrielle visée à l'article 6 ou du jury de diplôme.

Aucune note n'est éliminatoire, sauf mention contraire. Deux sessions d'évaluation sont organisées pour toutes les UE. La moyenne de l'UE prise en compte est la moyenne des notes obtenues selon les différents modes d'évaluation de l'UE, portés à la connaissance des étudiant(e)s au plus tard un mois après le début de la période.

L'épreuve de rattrapage pourra être organisée sous la forme d'un oral, d'un examen écrit ou d'un devoir à rendre selon la préférence de l'Enseignant responsable.

Les UE validées le sont définitivement.

- Cas n°1 : UE évaluée uniquement en contrôle terminal :

Toute UE non acquise doit être repassée en deuxième session.

Lors de la deuxième session, la note finale de la première session est conservée ou remplacée par la note de la deuxième session lorsque cette note est supérieure à la note de deuxième session et en tenant compte des coefficients respectifs.

Toute absence à une des épreuves du contrôle terminal se traduit par la saisie d'une absence dans l'application de gestion des étudiants.

Que l'absence soit justifiée ou non, le résultat calculé à l'UE est défaillant (DEF). La présence d'un résultat défaillant sur une UE empêche le calcul de compensation au semestre et à l'année.

L'étudiant aura la possibilité de repasser cette UE en deuxième session.

- Cas n°2 : UE évaluée à la fois en contrôle continu et en contrôle terminal :

La note du contrôle continu est définitivement acquise et conservée.

Si la moyenne (contrôle continu et contrôle terminal, en tenant compte des coefficients respectifs) de l'UE évaluée en première session est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant aura la possibilité de repasser **UNIQUEMENT** le contrôle terminal en session de rattrapage.

Lors de la deuxième session, la note finale est calculée en considérant la note du contrôle continu et la note du contrôle terminal de la deuxième session, en tenant compte des coefficients respectifs.

Si la moyenne de la deuxième session est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle remplace la moyenne de la première session. Si la moyenne de la deuxième session est inférieure à la moyenne de la première session, la moyenne de la première session est conservée.

- Cas n°3 : UE évaluée uniquement en contrôle continu :

L'étudiant aura la possibilité de repasser le contrôle continu sous forme de contrôle terminal en session de rattrapage.

Lors de la deuxième session, la note finale de la première session est conservée ou remplacée par la note de la deuxième session lorsque cette note est supérieure à la note de deuxième session et en tenant compte des coefficients respectifs.

Article 3 – Plagiat

Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément, constitue un acte de plagiat. Le plagiat est une forme de fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie.

TITRE III: Validation des parcours et progression dans le cursus

Article 4 – Validation des semestres

Une commission se réunit après chaque session. Cette commission décide si le semestre pédagogique est validé ou non. Un semestre peut être validé de trois façons différentes :

- 1) Par acquisition de toutes les UE constitutives du semestre pédagogique, pour 30 crédits.
- 2) Par compensation semestrielle, lorsqu'au moins une UE constitutive du semestre pédagogique n'est pas acquise, mais que la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE constitutives du semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les crédits associés aux UE non acquises du semestre sont alors acquis par compensation.
- 3) Par décision de la commission ou du jury de diplôme, lorsque la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE constitutives du semestre est inférieure à 10/20.

Une absence à une épreuve sera affectée de la note 0. La compensation n'est pas possible pour les UE dont la nature du contrôle est un examen terminal. Toute absence non justifiée à une activité pédagogique obligatoire entraîne l'invalidation de l'UE correspondante et la note d'évaluation de cette UE est portée à 0.

Article 5 – Compensation semestrielle

La compensation semestrielle se fait en fin de période sur les 30 crédits relatifs aux UE constituant le semestre. Toutes les UE inscrites dans le contrat semestriel pédagogique participent à la compensation. Les UE supplémentaires non prévues au contrat semestriel pédagogique n'entrent pas dans la compensation.

La compensation entre les notes du semestre 3 est possible si les notes sont au-dessus de la note plancher pour les parcours qui en prévoient une.

Une session de rattrapage sera nécessaire, pour toute note inférieure à la note plancher ou bien si la moyenne après compensation n'atteint pas 10/20, dans ce cas toutes les notes inférieures à 10/20 sont à repasser. Il n'y a pas de compensation possible entre les deux semestres.

Un(e) étudiant(e) peut renoncer à la compensation, pour pouvoir améliorer sa moyenne. Il (Elle) doit en avertir par écrit le secrétariat pédagogique dont il (elle) dépend. Cette demande doit être faite dans les deux jours ouvrables suivant la publication des résultats de la première session. Dans ce cas, il (elle) est déclaré(e) non admis(e) et il (elle) doit repasser toutes les UE non acquises lors de la première session.

Lorsqu'une UE n'est pas validée après la ou les sessions de fin de semestre, sa note est perdue en totalité. Les notes évaluant les compétences pratiques et les stages, projets et recherches bibliographiques sont conservées, sauf demande écrite de l'étudiant(e) auprès du secrétariat pédagogique, lors de la prochaine inscription pédagogique pour cette UE. L'étudiant(e) peut se réinscrire à cette UE à une période ultérieure, ou bien faire un choix différent, ce qui nécessite un changement dans le contrat semestriel pédagogique. La note conservée n'est pas transférable en cas de changement d'UE.

Pour le parcours NRBC-E, il n'existe aucune compensation entre les différentes UEs du parcours afin de répondre aux mieux aux compétences professionnelles exigées dans ce domaine.

Pour le parcours (M1 et M2) CEC, il n'existe aucune compensation entre les différentes UEs du parcours afin de répondre aux mieux aux compétences professionnelles exigées dans ce domaine sensible. Toute note inférieure à 10/20 (ou 50/100) nécessitera une seconde session. »

Pour le parcours recherche clinique et pharmacovigilance, les UEs peuvent se compenser entre elles sauf lorsqu'une note à l'UE est inférieure à 7/20.

Pour le M1 santé publique, les UEs peuvent se compenser entre elles sauf lorsqu'une note à une des UEs obligatoire est inférieure à 8/20.

Pour le M1 santé, les UEs peuvent se compenser entre elles sauf lorsqu'une note à une UE est inférieure à 7/20

Pour le M2 Maladies Chroniques et Handicap (MCH), les UEs peuvent se compenser entre elles sauf lorsqu'une note à une UE est inférieure à 6/20

Pour le M2 Épidémiologie en population et prévention en santé publique (EPIPOP), toute note inférieure à 6/20 dans les UE obligatoires ne peut être compensée et nécessite une session de rattrapage.

Pour le M2 Statistique, modélisation et science des données en santé (SMSDS):

Toutes les UE (socle et optionnelles) du premier semestre ont une note plancher de 8/20. Toute note inférieure à cette note plancher en première session nécessitera une session de rattrapage. Le semestre ne pourra être validé en cas de note inférieure à 8/20 en session de rattrapage

Les notes du bloc « socle » peuvent être compensées à condition d'avoir au plus deux UEs dont les notes obtenues soient inférieures à 10/20. Si plus de deux notes sont inférieures à 10/20 ou si la compensation ne permet pas d'obtenir une note moyenne d'au moins 10/20, une session de rattrapage sera proposée pour chaque note inférieure à 10/20 en première session. En fin de semestre, l'obtention du bloc socle exige donc que toutes les notes soient supérieures ou égales à 8/20, qu'au plus deux d'entre elles soient inférieures à 10/20, et que la moyenne générale soit supérieure à 10/20.

Une compensation est possible entre les UE du bloc « optionnel » en dehors des notes inférieures à la note plancher.

Article 6 – Redoublement

Un seul redoublement est autorisé sur tout le cursus de formation (en 1^{ère} année ou 2^{ème} année de master).

Toute inscription supplémentaire est laissée à l'appréciation du jury de diplôme et ne pourra être accordée que sur dérogation.

En cas de redoublement, l'étudiant doit s'acquitter des droits universitaires pour chacune des années universitaires.

Article 7- Dispositif d'étalement des études

L'étudiant doit s'acquitter des droits universitaires pour chacune des années universitaires.

La demande d'étalement des études sur 2 ans est déterminée qu'après concertation et justification du statut particulier auprès du responsable de parcours avant le début du semestre
Toute demande tardive sera rejetée.

Le contrat pédagogique doit préciser les UEs qui seront à suivre en 1ère année et lors de la 2ème année, Le contrat défini au début de dispositif d'étalement reste valable pendant les 2 années d'étalement

L'étudiant doit se présenter à la session d'examen en session initiale conformément à l'année mentionnée dans le contrat pédagogique. La session de rattrapage est également uniquement possible l'année où l'UE est programmée dans le contrat pédagogique.

Le jury ne délibère pas tant que l'étudiant n'a pas présenté toutes les épreuves obligatoires.

Le dispositif de conservation des notes ne peut pas commencer tant que le dispositif de l'étalement sur plusieurs années est en cours (il faut attendre la « décision finale » du jury pour mettre en place un dispositif de conservation des notes et ou compensation, à la fin de la 2ème année d'étalement).

TITRE IV: Délivrance des Diplômes

Article 8 – Diplôme de master

Le diplôme de master de sciences, technologies, santé s'obtient en validant chacun des quatre semestres de ce parcours de formation, après application éventuelle des règles de compensation.

Le jury de diplôme de master se réunit en fin de master et décerne la mention disciplinaire et le parcours type du diplôme de master sciences, technologies, santé en vérifiant que l'ensemble du parcours satisfait les exigences définies dans le document d'accréditation.

Des mentions, « passable », « assez bien », « bien », « très bien », sont attribuées, par le jury de diplôme sur la base de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

Le président de l'Université désigne par un arrêté le président et les membres des jurys de diplôme après avis du responsable du département de formation de master concerné.

TITRE V : Les enseignements

MASTER mention Santé / M1 Tronc commun			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 1	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Insertion Professionnelle	3	Contrôle continu
UE	Communication en 3R	3	Examen terminal
UE	Anglais 3R	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Biologie de l'enfant à la personne âgée	3	Examen terminal
UE	Physiologie-Physiopathologie	6	Examen terminal
UE	Biostatistiques	6	Examen terminal
UE	Droit et bioéthique en recherche clinique	3	Contrôle continu
UE	Recherche documentaire et bibliographie	3	Examen terminal
Total ECTS Ues obligatoires S1		30	
Semestre 2	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Ethologie Animale et Humaine	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Stage	6	Contrôle continu
UE	Observer et comprendre le travail	3	Contrôle continu
UE	Cognition et pathologies	6	Examen terminal
UE	Initiation à la recherche en sciences de gestion	3	Contrôle continu
UE	Initiation a la recherche en santé	3	Contrôle continu
UE	Education-Formation	3	Contrôle continu
UE	Neurosensorielle	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S2		30	
Total ECTS S1 et S2		60	

MASTER mention Santé Année M1 Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 1	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Sciences fondamentales	12	Examen terminal
UE	Sciences Chirurgicales	6	Examen terminal
UE	Physiologie respiratoire et hémodynamique	6	Examen terminal
UE	Stage	6	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S1		30	
Semestre 2	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Techniques et conduite de Circulation Extracorporelle	12	Examen terminal
UE	Techniques d'Assistance Circulatoire	12	Examen terminal
UE	Anglais	3	Examen terminal
UE	Santé Publique	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S2		30	
Total ECTS S1 et S2		60	
MASTER mention Santé Année M2 Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire			
UEs Obligatoires			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Physiopathologie et conséquences de la CEC	6	Examen terminal
UE	Ingénierie	6	Examen terminal
UE	Recherche	6	Examen terminal
UE	Conduites avancées de CEC	6	Examen terminal
UE	Conduite avancée d'Assistance Circulatoire	6	Examen terminal
Total ECTS Ues obligatoires S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage de CEC	18	Examen terminal
UE	Travail final (mémoire + soutenance)	12	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
Total ECTS S3 et S4		60	

En M1 et M2 CEC la présence aux TD et séminaires est obligatoire

MASTER 2 MENTION SANTE / M2 MALADIES CHRONIQUES ET HANDICAP (MCH) / Année M2			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
<u>Recherche en Réadaptation (RR)</u>			
UEs Obligatoires			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Examen terminal
UE	Méthodologie aspects pratiques : projet de stage	3	Examen terminal
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Examen terminal
UE	Motricité	6	Examen terminal
UE	Cognition	3	Examen terminal
UE	Plasticité	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires pour la thématique RR		24	
UEs OPTIONNELLES (2 à choisir parmi 5 proposées)			
UE	Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Coordination et maladies cardio métaboliques	3	Examen Terminal
UE	Coordination et maladies neurologiques	3	Examen Terminal
UE	Prise en charge rééducative de l'enfant	3	Examen Terminal
UE	Physio-Physiopathologie respiratoire (mutualisation avec B2PRS)	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles pour la thématique RR		6	
Total ECTS UEs semestre 3 pour la thématique RR		30	
Semestre 4			
Semestre 4	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Mémoire Recherche	14	Examen Terminal
UE	Soutenance du mémoire	14	Examen Terminal
UE	Intégrité scientifique	2	Examen terminal : Certificat validation
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
Total ECTS S3 et S4 pour la thématique RR		60	

MASTER 2 MENTION SANTE / M2 MALADIES CHRONIQUES ET HANDICAP (MCH) / Année M2			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
<u>Coordination du Parcours de Soin (CPS)</u>			
UEs Obligatoires			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Examen terminal
UE	Méthodologie aspects pratiques : projet de stage	3	Examen terminal
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Examen terminal
UE	Parcours de soin	6	Examen terminal
UE	Coordination aspects théoriques et pratiques	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
Total ECTS UEs obligatoires pour la thématique CPS		24	
UEs OPTIONNELLES (2 à choisir parmi 4 proposées)			
UE	Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Coordination et maladies cardio métaboliques	3	Examen Terminal
UE	Coordination et maladies neurologiques	3	Examen Terminal
UE	Prise en charge rééducative de l'enfant	3	Examen Terminal
Total ECTS UEs optionnelles pour la thématique CPS		6	
Total ECTS UEs semestre 3 pour la thématique CPS		30	
Semestre 4			
Semestre 4	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Mémoire Recherche	14	Examen Terminal
UE	Soutenance du mémoire	14	Examen Terminal
UE	Intégrité scientifique	2	Examen terminal : Certificat validation
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
Total ECTS S3 et S4 pour la thématique CPS		60	

MASTER 2 MENTION SANTE / M2 MALADIES CHRONIQUES ET HANDICAP (MCH) / Année M2			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
<u>Éducation Thérapeutique du patient (ETP)</u>			
UEs Obligatoires			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Examen terminal
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Examen terminal
UE	Conception et évaluation d'un programme d'ETP	6	Examen terminal
UE	Coordination de programmes d'ETP	5	Examen terminal
UE	Analyse de l'activité	4	Examen terminal
UE	Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques	3	Examen Terminal
UE	Analyse du travail en Santé (didactique professionnelle)	3	Examen Terminal
Total ECTS UEs semestre 3 pour la thématique ETP		30	
Semestre 4			
Semestre 4	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Mémoire Recherche	14	Examen Terminal
UE	Soutenance du mémoire	14	Examen Terminal
UE	Intégrité scientifique	2	Examen terminal : Certificat validation
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
Total ECTS S3 et S4 pour la thématique ETP		60	

MASTER mention Santé Parcours : Recherche clinique et pharmacovigilance (RC&P) / Année M2			
M2 Thématique: Recherche (standard)			
Année universitaire 2024-2025			
UEs	Titre	ECTS	Nature du contrôle
Semestre 3 Obligatoires pour tous les étudiants			
MUE5SNC01	Bases méthodologiques des essais cliniques et législation	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
MUE5SNC...	Nouvelles UEs Evaluations en condition d'utilisation usuelle : produits de santé, prise en charge thérapeutique, maladies chroniques	3	Contrôle continu
MUE5SNC...	Evaluations de la prise en charge thérapeutique en soins courant	6	Contrôle continu
MUE5SNC25	Communication scientifique	3	Contrôle continu
MUE5SNC26	Méthodes en épidémiologie + utilisation du logiciel R (mutualisée avec master épidémio)	6	Contrôle continu
Obligatoires pour les cardiologues et optionnelles pour les autres étudiants			
MUE5SNC19	Organisation et innovations en recherche clinique en cardiologie ou	9	Contrôle continu
MUE5SNC23	Recherche clinique et cardiologie	6	
Obligatoires pour les étudiants du module "ReClip"			
MUE5SNC20	Recherche clinique en uro-gynécologie (ReClip)	3	Contrôle continu
MUE5SNC22	Recherche clinique et contrôle neurologique pelvi-périnéal (Reclip)	6	Contrôle continu
Optionnelles (une ou plusieurs au choix pour totaliser 30 ECTS)			
MUE5SNC02	Structure et organisation de la recherche biomédicale publique et privée	3	Examen Terminal
MUE5SNC03	Logistique et suivi des essais	3	Contrôle continu
MUE5SNC05	Gestion des échantillons biologiques en recherche clinique	3	Examen Terminal
MUE5SNC11	Valorisation de la recherche, de l'innovation au marché	3	Contrôle continu
MUE5SNC13	Médecine personnalisée et pharmacogénomique ou	6	Contrôle continu
MUE5SNC14	Pharmacogénétique et médecine de précision	3	
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4			
MUE5SNC24	Mémoire	30	Examen Terminal
Total ECTS S3 et S4		60	
MASTER mention Santé Parcours : Recherche clinique et pharmacovigilance (RC&P)			
Thématique: Professionnelle (CFA LEEM apprentissage) Année M2			
	Titre	ECTS	Nature du contrôle
Semestre 3			
Obligatoires pour tous les étudiants			

MUE5SNC01	Bases méthodologiques des essais cliniques et législation	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
MUE5SNC02	Structure et organisation de la recherche biomédicale publique et privée	3	Examen Terminal
MUE5SNC03	Logistique et suivi des essais	3	Contrôle continu
MUE5SNC04	Introduction à la médecine et aux pathologies	3	Examen Terminal
MUE5SNC05	Gestion des échantillons biologiques en recherche clinique	3	Examen Terminal
MUE5SNC06	Pharmacovigilance, vigilance et gestion du risque dans les essais	6	Examen Terminal
MUE5SNC12	Bases générales de la communication orale et écrite dans les essais	3	Contrôle continu
Total ECTS Ues obligatoires		27	
Optionnelles (une au choix parmi les 4 proposées)			
MUE5SNC11	Valorisation de la recherche, de l'innovation au marché	3	Contrôle continu
MUE5SNC14	Pharmacogénétique et médecine de précision	3	Contrôle continu
MUE5SNC21	Pharmacovigilance avancée (obligatoire pour les étudiants en apprentissage en PV)	3	Contrôle continu
MUE5SNC...	Evaluations en condition d'utilisation usuelle : produits de santé, prise en charge thérapeutique, maladies chroniques (obligatoire pour les étudiants en apprentissage en affaires)	3	Contrôle continu
Total ECTS Ues optionnelles		3	
Total ECTS Ues obligatoires et optionnelles S3		30	
Semestre 4			
UEs	Titre	ECTS	Nature du contrôle
MUE5SNC24	Projet tutoré (mémoire)	30	Examen Terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

Pour le M2 RCP parcours standard :

Il est possible de le suivre en un an ou en deux ans.

En un an : toutes les UEs (S3+S4) doivent être validées lors de l'année universitaire d'inscription.

En deux ans : les UEs théoriques (S3) doivent être validées lors de la première année d'inscription, le stage et la soutenance du mémoire (S4) lors de la deuxième année d'inscription.

MASTER 2 MENTION SANTE Parcours : Expertise en gérontologie (EG) / Année M2			
Année universitaire 2024-2025			
1. Thématique Formation Recherche			
9 UEs Obligatoires			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 11 proposées)		ECTS	Nature du contrôle
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité (SU)	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		3	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage - Mémoire	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

2. Habitat et aménagement de l'espace pour les personnes âgées			
9 UEs Obligatoires			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 11 proposées)		ECTS	Nature du contrôle
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		3	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage - Mémoire	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

3. Encadrement de structures médico-sociales

9 UEs Obligatoires

Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
Total ECTS Ues obligatoires S3		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 11 proposées)		ECTS	Nature du contrôle
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		3	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage - Mémoire	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

4. Médecine gériatrique			
9 UEs Obligatoires			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité	3	Examen terminal
Total ECTS Ues obligatoires S3		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 10 proposées)		ECTS	Nature du contrôle
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		3	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage - Mémoire	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

MASTER mention Santé / Année M2			
Parcours :M2 Risques sanitaires, radionucléaires, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC-E)			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Gestion du risque radio-nucléaire (NR)	6	Combiné : Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
UE	Gestion du risque biologique (B)	6	Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
UE	Gestion du risque chimique et explosif (C-E)	6	Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
UE	Anglais	3	Combiné : Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
Total ECTS UEs obligatoires S3		21	
UEs optionnelles (3 à choisir parmi 7 proposées)			
UE	Communication de crise et impact psychologique lors des accidents NRBC	3	Contrôle continu
UE	Biosécurité	3	Contrôle continu
UE	Anticipation détection gestion des épidémies/crise sanitaire	3	Contrôle continu
UE	Enjeux géopolitiques et géostratégiques	3	Contrôle continu
UE	Techniques et méthodes. Du futur en détection,diagnostic, traitement et décontamination.	3	Contrôle continu
UE	défense sanitaire	3	Contrôle continu
UE	Analyse chimique : détection et identification d'agents chimiques	3	Contrôle continu
Total ECTS UEs optionnelles S3		9	
Total ECTS S3		30	
Semestre 4	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage de recherche	30	Examen Terminal (Mémoire et soutenance)
Total ECTS S3 et S4		60	

Pour l'UE Anglais : épreuve initiale de compétences orales et écrites (coefficient 1) déterminant la nécessité d'un accompagnement e-learning pendant l'année ; avant l'examen final, les candidats passent le test du e-learning en ligne (coefficient 1 ; note de 20/20 pour ceux dont le niveau ne requiert pas de e-learning). L'examen terminal est un oral de coefficient 2 (présentation en anglais du sujet de master suivie de questions).

En cas de validation de cette UE dans le cadre d'un DU, l'étudiant conserve le bénéfice de cette validation pendant 3 ans en cas d'inscription au master (dispense d'inscription à cette UE dans le cadre du master).

MASTER mention Santé / Année M2**Parcours : M2 Surgical Knowledge and Innovation in Lifelong Learning and Science (SKILLS)****Année universitaire 2024-2025**

Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 1	Méthodologie en recherche-rédaction médicale-Ethique – Tronc commun	5	Contrôle Continu
UE 6	Présentation des travaux à mi-parcours	15	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		20	
2 Ues optionnelles à choisir parmi 3 proposées			
UE 3	Oncologie	5	Contrôle Continu
UE 4	Bone & Brain	5	Contrôle Continu
UE5	Transplantation	5	Contrôle Continu
Total ECTS UEs optionnelles S3		10	
Total ECTS UEs S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 2	Nouvelles technologies interventionnelles – Tronc commun	5	Examen terminal
UE 7	Mémoire de recherche et présentation des travaux	25	Examen terminal
Total ECTS UEs S4		30	
Total ECTS S3 et S4		60	

**MASTER mention Santé / Année M2 (nouveau parcours – application rentrée universitaire 2024-2025
Parcours : M2 Biologie Physiologie Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil (B2PRS)
Année universitaire 2024-2025**

Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 1	Présentation du projet de recherche en anglais	3	Examen terminal
UE2	Présentation projet recherche	9	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		12	
<u>6 UEs optionnelles à choisir parmi 7proposées</u>			
UE 3	Immunopathologie, fibrogenèse et remodelage respiratoires	3	Examen terminal
UE 4	Physiologie et modélisation respiratoires	3	Examen terminal
UE 5	Pharmacologie respiratoire	3	Examen terminal
UE 6	Biologie du développement et de la transformation épithéliale respiratoire	3	Examen terminal
UE 7	Biologie des épithéliums respiratoires	3	Examen terminal
UE 8	Neurophysiologie de la respiration et du sommeil	3	Examen terminal
UE 9	Circulation pulmonaire	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		18	
Total ECTS UEs S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE10	Mémoire de recherche	15	Examen terminal
UE 11	Soutenance du mémoire	15	Examen terminal
Total ECTS UEs S4		30	
Total ECTS S3 et S4		60	

MASTER 1 mention Santé publique			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 1	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 1	Méthodologie statistique	6	Examen terminal
UE 2	Initiation aux logiciels R	6	Examen terminal
UE 3	Anglais	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE 4	Orientation et Insertion professionnelle	3	Examen terminal
UE 5	Introduction à la recherche qualitative	6	Contrôle continu
Total ECTS UEs obligatoires S1		24	
1 UE optionnelle entre les UEs 6 et 7			
UE 6	Déontologie et droits du patient	6	Examen terminal
UE 7	Problématiques de santé publique	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
Total ECTS UEs optionnelles S1		6	
Semestre 2	UEs Obligatoires		
UE 8	Epidémiologie - Principes et Méthodes quantitatives	6	Examen terminal
UE 9	Statistique en recherche clinique Méthodes et Pratiques	6	Examen terminal
UE10	Recherche documentaire et bibliographie	3	Examen terminal
UE14	Stage de recherche	9	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S2		24	
1 UE optionnelle entre les UEs 11 à 13			
UE 11	DATA Introduction à la science des données	6	Examen terminal
UE 12	Lecture et critiques des articles médicaux	6	Epreuve combinée : contrôle Continue et contrôle terminal
UE 13	Méthodes en évaluation économique et information médicale	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
Total ECTS UE optionnelle S2		6	
Total ECTS S1 et S2		60	

MASTER mention Santé publique**Parcours: Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIFE)****Année M2****Année universitaire 2024-2025**

Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Méthodes en épidémiologie - module de base :Principes, méthodes	6	Examen terminal
UE	Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Examen terminal
UE	Plans expérimentaux complexes	3	Examen terminal
UE	Méthodes en pharmaco-épidémiologie, pharmacovigilance / évaluation du médicament	3	Examen terminal
UE	Recherche clinique et en pharmaco-épidémiologie en pratique	3	Examen terminal
UE	Méthodes avancées d'analyse en pharmaco-épidémiologie	3	Examen terminal
UE	Revue systématique et méta-analyses	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		24	
UEs optionnelles (2 à choisir parmi 4 proposées)			
UE	Spécificités en épidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie	3	Examen terminal
UE	Bases de données médico-administratives : aspects épidémiologiques	3	Examen terminal
UE	Multinational pharmacoepidemiologic studies: an overview of EU administrative health databases	3	Examen terminal
UE	Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		6	
Total ECTS S3		30	
Semestre 4	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage de recherche	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

MASTER mention Santé publique/ Année M2			
Parcours: Epidémiologie en population et prévention (EPIPOP)			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
3			
UEs Obligatoires			
UE	Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes,méthodes et analyse de données	6	Examen terminal
UE	Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Examen terminal
UE	Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - module de base : : principes, méthodes, organisation et champs d'application	3	Examen terminal
UE	Santé internationale, santé globale - module de base : principes,méthodes et champs d'application	3	Examen terminal
Total ECTS Ues obligatoires S3		15	
UEs optionnelles (5 à choisir parmi 7 proposées)			
UE	Méthodes avancées d'analyse en épidémiologie - Modèlesmixtes- module d'approfondissement	3	Examen terminal
UE	Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - Méthodes etanalyse de données- module d'approfondissement	3	Examen terminal
UE	Santé internationale, santé globale – module d'approfondissement	3	Examen terminal
UE	Epidémiologie environnementale	3	Examen terminal
UE	Épidémiologie génétique	3	Examen terminal
UE	Épidémiologie et inégalités sociales de santé	3	Examen terminal
UE	Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification debiomarqueurs et dépistage	3	Examen terminal
Total ECTS Ues optionnelles S3		15	
Total ECTS S3		30	
Semestre	Titre	ECTS	Nature du contrôle
4			
UE	Stage de recherche	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	

MASTER mention Santé publique / Année M2			
Parcours: Informatique biomédicale (Infomed)			
Année universitaire 2024-2025			
UEs Obligatoires			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Système d'information en santé, terminologie et interopérabilité	6	Examen terminal
UE	Systemes d'Aide à la Décision et Ingénierie des Connaissances	6	Examen terminal
UE	Entrepôts et bases de données médico-administratives	6	Examen terminal
UE	Techniques avancées d'analyse de données massives structurées et textuelles	6	Examen terminal
UE	Conduite de projet - construction de solutions logicielles en santé et leur évaluation	6	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage de recherche	30	Examen terminal
Examen final	Examen écrit (QCM, questions courtes rédactionnelles)		Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
Total ECTS S3 et S4		60	

MASTER mention Santé publique / Année M2			
Parcours: Statistique, modélisation et science des données en santé (SMSDS)			
Année universitaire 2024-2025			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Inférence causale - UE socle	2	Examen terminal
UE	Modèles linéaires généralisés et modèles mixtes - UE socle	2	Examen terminal
UE	Apprentissage et classification - UE socle	2	Examen terminal
UE	Modèles de survie - UE socle	2	Examen terminal
UE	Données de grande dimension - UE socle	2	Examen terminal
UE	Modèles dynamiques - UE socle	2	Examen terminal
UE	Méthodes bayésiennes - UE socle	2	Examen terminal
UE	Données manquantes - UE socle	2	Examen terminal
UE	Méthodes avancées de modélisation	2	Examen terminal
UE	Anglais	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
Total ECTS UEs obligatoires S3		21	
UEs optionnelles (3 à choisir parmi 14 proposées)			
UE	Inférence causale - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Modèles linéaires généralisés et modèles mixtes - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Apprentissage et classification - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Modèles de survie - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Données de grande dimension - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Modèles dynamiques - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Méthodes bayésiennes - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Données manquantes - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Schémas adaptatifs	3	Examen terminal
UE	Revue systématique et méta-analyses	3	Examen terminal
UE	Modélisation médico-économique	3	Examen terminal

UE	Modélisation spatio-temporelle	3	Examen terminal
UE	Introduction au machine learning	3	Examen terminal
UE	Modélisation des maladies transmissibles	3	Examen terminal
Total ECTS Ues optionnelles S3		9	
Semestre 4	Titre	ECTS	Nature du contrôle
UE	Stage de recherche	30	Examen terminal
Total ECTS S3 et S4		60	